L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;

SAMEDI MATIN, 3 AOUT.

FEUILLETON.

LES CORBEAUX DU GÉVAUDAN.

PAR A. DE PONTMARTIN.

DEUXIEME PARTIE.

V

Le bagne a deux physionomies bien distinctes ; on pourrait dire que l'une appartient au mélodrame, l'autre à la réalité.

De loin, l'imagination se représente un enfer, des visages terribles, des cris de rage, des coups répondant à des blasphèmes, un défi permanent jeté aux vindictes sociales, un cratère d'où jaillissent, au lieu de flammes ou de lave, toutes les scories de la scélératesse et du vice. De près, quand on se contente de juger par le dehors et l'apparence, le forçat perd beaucoup de sa sauvage grandeur et de son aspect de bête fauve.

Une fois la première sensation surmontée, on s'accoutume à ces casaques rouges, à ces bonnets bruns ou verts, que l'on rencontre sans cesse mêlés aux travaux du port ou au mouvement de la rue. On se familiarise avec ces figures plates, effacées, mornes ou doucereuses, auxquelles le châtiment, l'ignominie, la crainte, les passions lassées, la nécessité d'une feinte perpétuelle, ont imprimé un cachet presque uniforme de souplesse vulgaire et de fausse bénignité. En attendant une revanche toujours rêvée contre la société et la justice, le tigre vaincu et musclé se fait renard.

L'amateur d'émotions fortes ou de curieuses découvertes, qui passe quelques heures au bagne, finit par éprouver une sensation analogue à celle du buveur, qui, croyant qu'on va lui verser de l'absinthe pure, serait mis au régime de la crème tournée.

Ce qui se cache sous ces semblants de bonhomie et d'apaisement, ceux-là seuls le savent, à qui leurs fonctions livrent parfois le secret de ces natures faites à la fois de vulgarité et de perversité.

Les nuances que nous indiquons étaient perdues pour madame de Ribière. Elle était dominée par un sentiment trop profond pour distinguer autre chose que des objets d'une vague pitié au milieu des spectacles qui passaient sous ses yeux.

Malgré sa timidité naturelle et sa qualité assez modeste de femme d'un magistrat de petite ville, on eut pour elle des empressements qu'aurait enviés une grande dame. Au lieu de s'en attribuer l'honneur, elle comprit qu'il fallait en rapporter une grande part aux circonstances qui l'avaient amenée et surtout à la présence de Suzanne.

Il fut convenu avec le commissaire du bagne, qu'après la visite obligée à travers toutes les salles de l'arsenal, on conduirait Marie, pour l'amuser, dans le magasin où d'industrieux forçats sont autorisés à vendre les menus objets qu'ils fabriquent, et qu'on se retrouverait ensuite dans les appartements de l'Amirauté.

Deux lieutenants de vaisseau, d'une exquise courtoisie, furent donnés pour guides à Mme de Ribière et à ses compagnes. Ils observaient avec une sympathie curieuse cette silencieuse jeune fille, dont la beauté surpassait encore l'idée qu'ils s'en étaient faite, et leurs yeux interrogeaient cette énigme vivante, qui ne semblait pas disposée à se laisser deviner.

Dans la salle où les fabricants exposent ou vendent eux-mêmes leurs produits, Suzanne manifesta non seulement une joie d'enfant, mais un très vif désir de posséder bon nombre de ces bagatelles. Ce désir, exprimé avec une grande volubilité de gestes et de paroles, caractère d'un cerveau tombé en enfance, serra tous les cœurs.

Cette malheureuse jeune fille ignorait donc absolument, ou bien elle avait complètement oublié où elle était? A quelques pas de Jacques, qu'elle allait peut-être rencontrer au seuil d'une de ces portes ou à l'angle d'une de ces murailles, elle n'avait de regards que pour ces bois sculptés! Sa seule pensée était de se faire donner quelques uns de ces coffrets, de ces paniers, de ces étuis, de ces vaisseaux en miniature! On s'empressa pourtant de la satisfaire. Madame de Ribière vida sa bourse ; les officiers de marine voulurent faire leur offrande, et Suzanne se trouva, en quelques instants, l'heureuse propriétaire d'une vingtaine de ces petits ouvrages.

Le moment de la suprême épreuve approchait. Un des lieutenants de vaisseau donna le bras à madame de Ribière ; l'autre prit la main de Marie. Suzanne marchait derrière eux ; ils montèrent ainsi le grand escalier qui conduit chez le commissaire du bagne.

L'émotion profonde de madame de Ribière s'était communiquée à ses compagnons. Marie, malgré l'insouciance de son âge, semblait comprendre, à l'agitation de sa mère, qu'il allait se passer quelque chose de grave. Celle-ci d'ailleurs lui avait recommandé tout bas de prier le bon Dieu pour sa chère Suzanne. Seule, la pauvre fille marchait sans paraître avoir conscience de ce qu'on voulait d'elle, et de l'endroit où on la conduisait.

Le commissaire était debout ; il donna un ordre ; les officiers de marine se rangèrent à ses côtés. Deux ou trois de ses employés, le médecin et l'aumônier du bagne, qui avaient demandé à assister à cette scène, entrèrent en même temps.

Marie s'était serrée contre la robe de Suzanne : madame de Ribière, toute pâle, avait saisi le bras de la jeune fille. Quelques minutes s'écoulèrent.

On entendit un pas lourd ; puis la porte s'ouvrit, et Jacques parut.

Ceux qui le conduisaient avaient leurs instructions ; ils s'effacèrent dans l'ombre, et le laissèrent entrer seul.

Assurément, Jacques n'était plus le robuste et beau jeune homme qui, un an auparavant, parcourait d'un pied si alerte et si sûr les bruyères de Chadelbos et la forêt de Mercoire. Son visage avait perdu cette fraîcheur de jeunesse, qu'effleurent sans l'altérer les premières luttes de la vie. L'amaigrissement de ses traits, sa pâleur, ses yeux cernés de noir, accusaient ses souffrances. Et pourtant, ce n'était pas non plus cette effrayante expression d'un morne et muet désespoir, cette allure passive de l'être injustement frappé, qu'il avait presque constamment gardée depuis son arrestation jusqu'à l'issue de son procès.

Ce qui dominait en lui dans cette nouvelle phase, c'était une résignation virile, qui n'avait rien de commun avec la bassesse sournoise de ses compagnons de chaîne. Sous cette livrée d'infamie, il conservait ce qu'il y a de plus difficile dans cette affreuse situation ; la physionomie et l'attitude d'un homme. S'il était permis d'appliquer aux choses de la terre ou plutôt, hélas! du bagne, une comparaison mystique, nous dirions que Jacques semblait remonter de l'enfer au purgatoire.

Pour lui épargner une émotion trop violente, le commissaire l'avait prévenu de la visite qu'il allait recevoir. Jacques, nous l'avons vu, avait de partir pour Toulon, avait eu dans sa prison un entretien avec Suzanne : il connaissait déjà, par une lettre de M. d'Estérac, l'espèce de folie dont elle était atteinte : il n'eut donc ni joie trop vive, ni trop douloureuse surprise.

Un sentiment ineffable se peignit sur son visage. Ses yeux s'illuminèrent d'un éclat si doux, que tous les témoins de cette scène reçurent le contrecoup de ce qui se passait dans son cœur. Il s'avança, les bras ouverts, vers la jeune fille, en répétant d'une voix étouffée : Suzanne! Suzanne!

Elle le regarda fixement : était-ce pour le connaître une image qui se réfléchissait encore dans son âme, comme dans un miroir brisé? Un éclair passa dans ses yeux ; une légère rougeur colora ses joues. Elle fit quelques pas vers lui.... Tous les assistants crurent qu'elle allait prononcer le nom de Jacques, que l'inquiétude de ses traits allait se détendre, qu'elle lui sauterait au cou et retrouverait sa raison dans cette étreinte.

Il n'en fut rien : elle était presque dans ses bras, quand soudain, après avoir échangé avec lui un regard étrange, ou la vit se rejeter en arrière : un cri s'échappa de sa poitrine ; puis détournant les yeux :

— Ce n'est pas lui! dit-elle, ce n'est pas Jacques! On me l'a pris....

— C'est bien lui! c'est votre fiancé.... il est digne de vous.... Dieu vous le rendra tôt ou tard! dit alors l'aumônier cédant à une inspiration surhumaine. D'un mouvement rapide, il se rapprocha de Jacques ; malgré sa résistance il lui prit ses mains, et les serra dans les siennes.

— Non! non! ce n'est pas lui! répétait Suzanne avec égarement.

— Ah! s'écria le galérien, que cette scène parut accabler, sa folie a raison ; ce n'est plus moi! ce n'est plus l'homme qu'elle a aimé!

Et de grosses larmes roulèrent sur son visage.

Le commissaire crut devoir abréger cette douloureuse épreuve : "Allons! dit-il à demi voix à Mme de Ribière, il n'y a plus rien à espérer.... L'humiliation de l'un se fait complice de la folie de l'autre.

— Hélas! c'est vrai, je n'espère plus rien! répondit-elle avec l'accent d'une tristesse résignée.

Tout n'était pas fini pourtant. Après un moment de silence, le commissaire prit la parole, et s'adressant tout à coup au forçat et à la jeune fille :

— Nous n'avons pas, dit-il, à revenir sur la chose jugée ; mais la clémence royale, sans infirmer le jugement, peut atténuer la peine. Vous nous êtes recommandé par des personnes bien honorables ; de nobles cœurs s'intéressent à votre infortune, et votre bonne conduite, qui ne s'est pas démentie un moment depuis que vous êtes ici, achève de plaider pour vous.

Oui, madame, continua-t-il, tandis que ses regards allaient de Suzanne à sa protectrice, il ne sera pas dit que votre passage à Toulon aura été complètement perdu pour Jacques Boucard. Voici une demande en commutation ou en grâce. Les motifs qui nous font déroger à nos usages réglementaires y sont énumérés et expliqués dans les termes les plus propres à appeler sur cette tête coupable la pitié et le pardon. Elle porte la signature de tous ceux qui exercent ici une autorité quelconque et ont eu des rapports avec votre protégé.

Notre vénérable aumônier a voulu y ajouter une apostille ou le caractère sacré de ses fonctions lui permet de parler un langage moins froid et moins réservé que le nôtre. Le succès de cette demande, s'il n'est pas certain, est au moins probable.

— Voulez-vous, madame, ajouta-t-il, en se tournant vers Mme de Ribière, que je la fasse partir par les voies ordinaires, ou vous plairait-il, dans votre infatigable charité, de la porter vous-même?.... La voici.

Et il présenta la pétition à madame de Ribière. Elle communiqua à la hâte et se réjouissait tout bas des expressions chaleureuses qu'elle y rencontrait, quand tout à coup Suzanne, prompte comme l'éclair, se jeta sur la feuille de papier, la lui arracha des mains et la déchira en morceaux, en s'écriant avec un mélange de colère et de délire :

— Non! non! je ne veux pas! je ne veux pas!

Tous les assistants parurent consternés de cette nouvelle preuve d'une folie sans remède. L'abbé leva les yeux au ciel ; le commissaire ne put retenir un geste d'impatience. Mais il se remit aussitôt et dit au galérien :

— Ceci vous retarde.

— Elle a raison encore! répliqua Jacques en se redressant avec une certaine fierté et en enveloppant Suzanne d'un long et profond regard d'intelligence et de tendresse. Ce n'est pas par le pardon que je dois sortir d'ici.

On l'emmena ; quelques instants après madame de Ribière, consternée et découragée, prenait congé de ceux dont la pensée avait si bien répondu à la sienne ; ils se découragèrent comme elle devant cette double énigme, dont une folle et un forçat pouvaient seuls donner la clé.

VI.

En retournant chez elle, madame de Ribière n'était qu'à demi satisfaite. Les bains de mer avaient admirablement réussi à Marie, qu'elle ramenait fortifiée et grandie ; mais Suzanne avait trompé toutes ses espérances, et un peu de mauvaise humeur ou de rancune se mêlait au sentiment de tendre compassion qu'elle inspirait à sa protectrice.

La jeune fille, avertie par l'instinct qui lui tenait lieu de discernement, devina-t-elle qu'on l'aimait un peu moins? Fut-elle entraînée par un nouveau caprice de son cerveau malade? Le fait est que madame de Ribière qui avait raconter à son mari et à son frère tous les incidents du voyage, ne tarda pas à s'apercevoir que les visites de Suzanne devenaient moins fréquentes et moins longues. Des semaines entières s'écoulaient sans qu'elle reparût. Marie qui l'aimait toujours avec la même vivacité enfantine, la demandait sans cesse à sa mère. Celle-ci s'informa, et les renseignements qu'elle recueillit lui donnèrent d'autres sujets d'inquiétude.

Elle avait une femme de chambre, nommée Rosalie, familière et bavarde comme tous les domestiques de province, surtout lorsqu'ils se croient assez enracinés dans la maison pour posséder le droit d'admonester et de gouverner leurs maîtres.

Rosalie avait servi de bonne à Marie ; il faudrait ne pas connaître le cœur humain en général, et celui des vieux domestiques en particulier, pour s'étonner de la jalousie que lui avaient inspirée l'installation de Suzanne et les préférences de l'enfant pour cette nouvelle compagne.

Un matin, madame de Ribière la vit aller et venir dans sa chambre d'un air important et affairé. Sous prétexte d'épousseter les meubles ou d'aider sa maîtresse à s'habiller, Rosalie déployait ce luxe de pantomime en usage chez les gens qui ont quelque chose à dire et veulent se faire interroger. Elle haussait les épaules, levait les yeux au ciel, étouffait de gros soupirs, regardait en dessous madame de Ribière, qui finit par s'impatienter de ces allures mystérieuses, et lui dit brusquement :

Voyons, Rosalie, qu'y a-t-il?

— Il y a madame, qu'on est bien étonné dans le pays des nouvelles habitudes que paraît prendre votre chère mademoiselle Suzanne.... Il lui arrivera malheur, c'est certain....

— Et que fait-elle, la pauvre innocente?

— Oh! innocente!.... enfin, suffit : on sait ce qu'on sait.... Ce qu'elle fait? Elle a recommencé sa vie de vagabondage et d'aventure à travers champs.... Et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'on la rencontre presque toujours dans les endroits qui devraient le plus lui faire horreur....

— Où donc?

— Près de la maisonnette du malheureux Jacques, près de ce Clos du Caplan, où Simon Vernou a été assassiné, enfin, et surtout dans les environs de la ferme d'Anselme Costerousse. Le lieu est assez mal famé, le fermier a mauvaise mine, et son valet de ferme, l'Piémontais de naissance, a l'air d'un vaurien et d'un mauvais sujet.

— C'est triste, mais ce n'est pas plus étonnant que tout le reste.... La raison et la mémoire de Suzanne sont également troublées. Ces lieux sinistres, qui nous feraient peur, lui rappellent vaguement des malheurs qui se sont emparés de son imagination tout entière.... Qui sait? Peut-être est-ce une idée fixe, une idée de folle qui la ramène ainsi sur le théâtre du crime. Elle croit y retrouver quelque souvenir, y recueillir quelque indice. Voilà tout.

— Oui, reprit l'obstinée Rosalie ; mais on l'a vue causer avec ce Piémontais, se laisser accompagner par lui, tantôt sur la route, tantôt dans le bois.... Et maintenant on dit qu'il l'aime avec fureur, à la manière des gens de son pays.... Quand il lui parle, ses yeux s'allument et brillent comme deux charbons ardents sous un sourcil de forçat....

— Mais il est impossible, dit madame de Ribière en dissimulant son inquiétude, qu'on l'abandonne ainsi sans défense!

— Oh! les jeunes gens du village se sont promis d'avoir l'œil sur Matteo Perondi—c'est le nom du Piémontais.—Ils sont bien décidés à l'assommer sans miséricorde, s'il fait mine d'abuser de l'état de Suzanne.... Mais bah! on ne peut pas les surveiller du matin au soir et du soir au matin.... Les fougères sont hautes ; les bois sont épais, les sentiers sont solitaires.... Et un malheur est si vite arrivé!....

— Ah! grand Dieu! il ne manquerait plus que cela, s'écria madame de Ribière, frappée d'une pensée terrible qui ne lui était pas encore venue à l'esprit : L'infortune de Suzanne pourrait donc augmenter!

(A continuer.)

Avis important.
Aux acheteurs de cercles en fer.

Nlle-Orléans, 18 mai 1867.

A M. John T. Butler.

Nous, soussignés, qui depuis nombre d'années, pressons du coton qui vient sur ce marché, déclarons avec plaisir, dans l'intérêt des négociants, des planteurs et du public en général, qu'à notre avis, le Butler Buckle Cotton tie (le cercle en fer, à boucle, de Butler) devrait être préféré à tous les autres cercles, car c'est le plus fort, le plus simple et celui qui s'adapte le mieux à la balle. Nous pressons plus aisément et plus rapidement une balle de coton que retient ce cercle.

La boucle des autres cercles est plus faible et très peu sûre. Nous avons été forcés, dans plusieurs cas, de nous servir, à nos propres frais, de la boucle de Butler en remplacement des autres.

SAML. BOYD & CO.,
Des Presses à coton Shippers, Union et de l'Independant Yard.
THOS. H. SIMMONS & CO.,
Des Presses Alabama et Crescent City.
ISAAC RANDOLPH,
De la Presse Pélican.
STANLEY & CO.,
De la Presse Commerciale.
C. H. CHASE,
De la Presse Virginia.
C. A. PASTEUR,
Propriétaire de la Presse Cooper.
IRVINE KOPMAN & CO.,
De la Presse des Marchands.
GAUTIER ALLAIN & CO.,
De la Presse Penn.
R. M. PASTEUR,
De la Presse Fire Proof.

Ayant obtenu l'agence pour la vente de ce célèbre Cercle à Coton, nous sommes prêts à remplir les ordres des négociants, des planteurs et des marchands de la campagne.

W. A. BELL & CO.,
Marchands de toile d'emballage et de cercles,
1er juin—3m Rue Natchez No 41, Nlle Orléans

O. B. GRAHAM & Co.,
139.......RUE GRAVIER.......139

Entre les rues Camp et St-Charles.
IMPORTATEURS DE
Marchandises sèches, étrangères et du pays.
AGENTS DU
"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprenant:—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à drap, toile à chemises, chemises de toile et devants de chemises en toile, toile croisée et Bag, ginghams, toile Planter's, toile à sacs, toile de Hollande, toile, coutil, toile à voile, nattes, linons Longs, linons blancs, linons imprimés, damas en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diaprés, Huckaback, écru et dito blanc, coutils, Ducks, Hollands, Burlaps, hessians, toile canevas pour tailleurs, tapis de coton, toile de coton, ginghams, shirtings, tartans, indiennes, cotonnades rouges, mouchoirs Madras, coton en bobines et fil de chanvre etc.
19 jan—1 an

BABCOCK & Co. Successeurs de MALARCHER & CO.,

IMPORTATEURS marchands de Comestibles en gros, Vins fins, Liqueurs, Cigares, &c.,
No 34 rue Tchoupitoulas,
Nouvelle-Orléans. Les
Farine, Porc, Bacon, Graisse, Beurre, Fromage, constamment en magasin, et aux plus bas prix du marché.
Provisions d'habitations et de famille aux plus bas prix. 10 fév—1an

J. M. ELKIN. F. STRINGER
ELKIN & Co.,
ENTREPOT DE TAPIS,
3.....RUE CARONDELET, PRES CANAL.
NATTES ET TOILES CIRÉES.
Reçu tout récemment
NATTES dites Canton, BLANCHES, à CARREAUX, et FANTAISIE.
Qui sont offertes à très bas prix, en gros et en détail.
TOILES CIRÉES, de 4 à 18 pieds.
TOILE CIRÉE, de table.
STORES—Une grande variété de nouveaux modèles
RIDEAUX, CORNICHES NATTES, &c. 10 mai—3m

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix :
200 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs ;
Tapis de toute espèce et de toutes qualités.
Toile cirée de plancher et de meubles, toutes qualités.
Stores, nouveaux genres et de toutes grandeurs, dessous de tables, couvertures de tables et de pianos, draps damassés, caoutchouc, crin, baguettes d'escaliers, nattes, devants de cheminées, rideaux de dentelles, damas, etc ; corniches, bandes, etc., etc.
A. BROUSSEAU & Co.,
10 mars rue de Chartres No 18

Un avenir brillant pour le Sud!
ARTICLES
Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,
171.......RUE POYDRAS.......171.
(Entre St-Charles et Carondelet.)
SUCCURSALE :
Levi, Navra & Co.,
174.......RUE DU CANAL.......174.
(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs, jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUÉ et de tous les ARTICLES DE MÉNAGE, &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre sinon à plus bas prix à moins à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.
Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE
Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU DU MISSISSIPPI.
$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant d'acheter ailleurs, ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucun autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,
Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet, —Succursale : No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.
21 mars—1an

S. FUNK,
MARCHAND EN GROS de tabac en feuilles et cigares et négociant-commissionnaire.
Rue du Canal, No 45, près Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans.
7 avril—1an

THOS. B. BODLEY & Co.,
MARCHANDS DE
Machines et Instruments Aratoires.
De toute espèce de
MACHINES DE MOULIN A SCIE,
MOULINS A FARINE,
MOULINS A FARINE DE MAIS,
MACHINES A CARDER LA LAINE
SCIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FLECHES, A BANDES
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &
constamment en magasin.
Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins mais et à farine, patentés de Coleman.
THOS. B. BODLEY & Co,
Rue Perdido, No 9,
16nov—1j—

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

NLLE-ORLEANS à	Prix. 1re Classe	Entrepont.	Pont.
St-Thomas	$80 00 or	$45 00 or	$27 50 or
Havane	60 00	30 00	10 00
Porto Rico	100 00	50 00	35 00
Hayti	140 00	70 00	35 00
Santiago de Cuba	145 00	72 50	35 00
Jamaïque	150 00	75 00	37 50
Guadeloupe	140 00	70 00	37 50
Martinique	140 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 50	37 50
St Vincent	150 00	75 00	37 50
La Grenade	150 00	75 00	37 50
La Trinidad	160 00	80 00	40 00
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	42 50
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25

	1re classe.	2me classe.	Entrepont.
Buenaventura	214 65	166 75	107 37
Guayaquil	266 62	174 30	133 31
Payta	276 09	248 31	134 05
Lambayeque	295 03	267 20	147 51
Huanchaco	295 03	267 20	147 51
Casma	298 76	271 20	149 38
Huacho	304 49	276 72	157 34
San Jose	295 03	267 20	147 51
Pomental	295 03	267 20	147 51
Callao	318 76	290 82	159 38
Tambo Mora	332 90	305 13	166 45
Pisco	332 90	305 13	166 45
Chincha	332 90	305 13	166 45
Chala	361 31	333 53	180 65
Islay	375 51	347 74	187 75
Ilo	384 96	357 20	192 49
Arica	384 96	357 20	192 49
Pisagua	399 18	371 01	199 59
Mejillones	399 18	371 01	199 59
Iquique	399 18	371 01	199 59
Tocopilla	408 65	340 80	204 32
Cobija	408 65	340 80	204 32
Chanaral	418 12	390 34	209 06
Caldera	418 12	390 34	209 06
Carisal Bayo	422 85	395 08	211 42
Huasco	422 85	395 08	211 42
Coquimbo	427 59	398 81	213 79
Valparaiso	441 79	414 62	220 89
San Francisco	295 87	231 59	121 10
Acapulco (Manzillo)	342 85	194 97	104 07
Punta Arenas	217 00	180 80	107 50
Realejo (Corinto)	233 20	206 25	133 20
La Union	238 50	211 35	136 25
La Libertad	243 75	216 75	143 75
Acajutla	249 80	222 00	145 00
San Juan	254 25	227 25	150 00

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $240 or
Passage dans une cabine 2d pont avant.... 210
Passage d'entrepont.... 120
Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.
Les enfants au dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.
Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.
Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux ; les autres paieront quart de place.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.
On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 00 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.
La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la maistrance.
Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.
Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.
Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10 janv—1 an L 2 C 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :
PEREIRE Duchesne Samedi [illegible] juin
VILLE-DE-PARIS Surmont Samedi [illegible]
EUROPE capitaine Lemarié Samedi [illegible]
ST-LAURENT Bocande Samedi [illegible]

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier.
POUR BREST OU LE HAVRE.
Première cabine, $160 ; Seconde cabine, $100.
POUR PARIS
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $165 ; Seconde cabine, $105.
Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.
STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.
VERA CRUZ, capitaine Huard samedi 20 juillet.
Passagers de cabine, $100 en or. Entrepont, $40 en "currency", le vin compris.
Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.
3 avril V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire VIA HAVANE.
Le steamer Français
DARIEN
Ne pouvant monter jusqu'à la Nouvelle-Orléans à cause du Quarantaine, le steamer POWELL attendra par la Compagnie Générale Trans-Atlantique pour le transport de fret et des passagers, au dit steamer DARIEN qui est ancré au quai de la rue St. Louis, LUNDI le [illegible] à [illegible] heures P. M.
Les passagers pour la Havane, les Antilles et pour France sont requis d'être à bord du POWELL, à [illegible] heures P. M.
Pour fret ou passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLIAT, Agent,
5 juil—au 12 127 rue de la Commune.

Hambourg et la Nlle-Orléans.
Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMERICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à ouvrir des communications directes, par steamers, entre la NLLE ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux des beaux steamers en fer appartenant jusqu'ici à la flotte qui fait le service entre le port de New York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit :
De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre.
De la Nlle-ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.
— Prix du Passage —
De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Havre).
1ère chambre, $150 en or. 2ème chambre, $112 50 en or. Entrepont, $45 en or.
Pour plus de détails, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Rue Carondelet, No 63, ou à
MAURY & CO. rue Gravier, No 188,
C. B. RICHARD & BOAZ,
Agents généraux pour passagers de la ligne
Hamburg American Packet Co.
26 mars—1an 6 Bowling Street—New York.

De la Nlle-Orléans à New York.
POUR TOUT LE VOYAGE,
CINQUANTE PIASTRES.
La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de SAVANNAH.
Pour New York, $50. Pour New York $50.
Les steamers suivants, neufs, fins marcheurs à aubes et de première classe, partent de Savannah, pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.
Ligne Murray. Départ les lundis. LEO, Commt. Dearborn. VIRGO, Commt. Buckley. | Ligne Atlantic C M S S Co. Départ les jeudis. HERMAN LIVINGSTON, Commt. Baker. GEN BARNES, Commt. Morton. | Ligne Empire départ les samedis. SAN SALVADOR, Comm. Nickerson. SAN JACINTO Commt. Atkins.
Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.
La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.
Il y a de beaux wagons à coucher sur tous les convois de nuit, de Mobile à Savannah — De la Nlle-Orléans à New York, cinq jours et demie.
On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, et au No 1[illegible] de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour un an à partir de ces steamers.
Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.
GEO A. McCLOSKEY,
26 juin—3m Agent général pour les voyages.

Pour New-York directement.
Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.
LIGNE DU "STAR."
VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson,	comm.
GUIDING STAR	2500	Berry,	"
MISSISSIPPI	2200	Sumner,	"
MERRIMACK	2200	Vansice,	"
HAVANA	2000	Palmer	"
MONTEREY	1400	Edwards,	"
MARIPOSA	1400	Quick,	"
MATANZAS	1400	Ryder	"
MISSOURI	1400	Hudson	"

Le vapeur
MARIPOSA,
Quick, commandant,
Partira SAMEDI, le 3 août 1867, à 8 h. du matin du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.
On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.
Pour fret ou passage, s'adresser à
CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
23 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Geo. B. HARTSON, président,
1er déc '66—1 an No 5, Bowling Green, New York.

Pour New York. directement.
Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL......Capitaine E. E. Vaill,
GEO. WASHINGTON......Capitaine E. V. Gager,
GEN. GRANT......Capitaine E. W. Holmes,
GEN. MEADE......Capitaine A. W Sampson
Le steamer
GEO. CROMWELL,
Commandant E. E. Vaill,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le DIMANCHE, 4 août, à 8 heures du matin.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissement pour BREME.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
ALFRED MOULTON,
4 mai—1an Rue Carondelet, No 41.

VIN DE CHAMPAGNE
De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co., à Reims.
LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation de ce célèbre vin.
Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.
AUGUSTE COUTURIE,
5 janv—1an No 27 rue Vieille Levée.

FONDERIE DE REEDS
[ETABLIE EN 1832.]
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilleurs, des machines à sucre, des chaudières à sucre, des machines à vis, des moulins à scie, des presses à coton, des Moulin, des bâtis de bois, des fourneaux, des grils ; à exécuter toute espèce de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et de toute espèce de machines pour le Sud.
15 mars—6m LEEDS & CO

GEORGE F. BROTT,
16.......rue Fulton.......16
NOUVELLE-ORLEANS
CUIRS, LAINE ET MOUSSE
de toute qualité, à vendre et à acheter. 6 avril—1an

Bateau régulier de Bladon Springs,
Partant de Mobile, tous les SAMEDIS après-midi, à 4 heures, et arrivant à Bladon Springs le DIMANCHE, à midi—Le bateau à vapeur PRAIRIE STATE, capitaine Frank Stone,—Retour : Il part de Bladon Springs tous les JEUDIS, à 8 heures du matin ; il arrive à Mobile le VENDREDI matin, à 6 heures. Les passagers qui partiront de la Nlle-Orléans par le bateau de la malle du Samedi, arriveront à Mobile à temps pour prendre le "Prairie State" le samedi, à 4 heures, pour Bladon Springs qui sont à 150 milles au-dessus de Mobile et à 4 milles de la rivière Tombigbee. Il y aura des voitures à "Midway Landing" tous les dimanches et elles attendront l'arrivée du bateau. SINNOTT & ADAMS,
31 juillet—2 m Commercial Place, No 25.

VILLES DE BAINS.
LE STEAMER "CREOLE",
Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.
PRIX REDUITS.—NOUVEL ARRANGEMENT.
Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très fin marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit :
les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.
Le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M. du chemin de fer Pontchartrain.
Retour :
Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et Les Vendredis matin et les Dimanches soir.
Il part d'Ocean Springs pour Pascagoula tous les Dimanches à 5 heures A. M.—Retour de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.
Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
N. B.—Les bagages seront expédiés pour les endroits portés par le N. O. Express Co., bureau 146 rue Commune, sous l'hôtel St-Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.
Pour plus de détails, s'adresser à
PETER MARCY,
7 juill Rue Carondelet, No 25.

POUR LE TEXAS
Route intérieure par la Baie de Berwick, par la voie du
Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Les passagers prennent le ferry, en face de la Place Jackson, les Dimanches, et Jeudis, à 8 heures du matin, pour le convoi qui part du dépôt d'Alger à 8 heures 30 minutes, et arrive à la Baie de Berwick à midi 30 minutes. Ils s'embarquent sur le steamer de la ligne Morgan, pour GALVESTON et INDIANOLA, comme suit :
MORGAN, Capt. Lawless ....les Dimanches,
................les Jeudis.
Ce steamer se relie, à l'aller et au retour, avec des convois du chemin de fer de Galveston à Houston, de Houston à Millican.
On peut acheter des billets et retenir des chambres tous les jours (excepté les dimanches) jusqu'à 6 heures du soir, au bureau de la Compagnie du Chemin de fer des Opelousas, rue du Canal, No 69, ou au débarcadère du ferry, le matin du départ.
G. W. R. BAYLEY,
11 juill Surintendant.

Grande Ile. Bains.
Le bateau à vapeur SAN NICHOLAS, capitaine Harvey, partira de la Baie de Canal Harvey tous les ... par semaine ... les mercredis ... et les ... à ... heures du matin, pour la Grande Ile et les débarcadères intermédiaires.—Pour le retour à la Nlle-Orléans, il partira les jeudis et lundis, à 8 heures du matin.
Prix du passage $3 50 l'aller et autant pour le retour. S'adresser à
HARVEY, McMAHON & CO.,
29 juil—1m Rue Carondelet, No 122.

LIGNE DES BORDS DE LA MER.
Bateau quotidien de la Baie St-Louis et de la Passe Christian.
$1 50..........PASSAGE..........$1 50
Le beau bateau à vapeur CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine Geo. L. Brakeley, partira TOUS LES JOURS (excepté les dimanches), à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, pour la Baie St-Louis et la Passe Christian.
Retour—Il partira de la Passe Christian TOUS LES JOURS (excepté les samedis), à 6 heures du soir et de la Baie St-Louis à 10 heures, HEURES PRECISES pour revenir en ville.
Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
S'adresser à
COHEN M SORIA,
2 juill— Rue Carondelet, No 10.

Excursion du DIMANCHE à Mandeville et à Madisonville.
Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira tous les DIMANCHES, à ... partir du terminal, de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin pour Mandeville et Madisonville et sera de retour le même jour. Dans la semaine, à l'heure du départ sera les LUNDIS et JEUDIS, à l'arrivée des trains de midi. Les MARDIS, MERCREDIS, VENDREDIS et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de quatre heures P. M.
Départs de retour—De Covington les MARDIS et VENDREDIS à 6 heures du matin.
De Madisonville—Les LUNDIS MERCREDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 5 heures du matin. Il arrivera à Mandeville à temps pour ... à 7½ heures et à ... à la ville tous les Lundis et Jeudis jusqu'à Covington.
Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux. 1er juin—3m

Départs pour Bayou Sara.
Le DIMANCHE, à 9 heures du matin, et le MERCREDI, à 5 heures du soir.
Pour Bayou Sara, et tous les débarcadères intermédiaires, le vapeur magnifique et rapide Iberville, capitaine Ennis F. Gross, commis ... Laubry partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.—RETOUR—Il partira de Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
21 mai—1

Nouvelle route aux Attakapas!
La Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans, St Martin et Attakapas ayant pris des arrangements pour placer un bateau INGOMAR capitaine F. Burke—dans le service pour se relier avec les paquebots de la Compagnie du Bayou Sara, qui partira de Plaquemine au Bayou Teche, le 1er juin et le ... tous les Jeudis.
L'INGOMAR partira de ... tous les Dimanches et les Jeudis, à l'arrivée du bateau à vapeur Lafourche.
Le fret pour être mis à bord de l'un ou l'autre bateau ... La Compagnie du Bayou ... passera sans retard ... tre bateau ... la Compagnie du Bayou Sara sont les connaissements ...
Pour les détails s'adresser à Alfred Smith agent, chez MM. Dupré, Greenwood et Co, coin de la rue Levée No 53, Nouvelle-Orléans. 4 juin—1m

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la Malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.
TOUTES les forces qui passent aux bateaux d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Teche, où ils font une réduction de 50 pour cent sur le tarif fixé dernièrement. Le tarif ... a été réduit amendé et mis en vigueur le 1er juillet 1867. Le tarif réglementé sera envoyé aux demandes.
A. B. SEGER,
Président de la Compagnie du chemin de fer.
T. TUPPER,
Président de la Compagnie de transport des Attakapas.
10 juill

COMPAGNIE DES PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.
Le LAFOURCHE,
Capitaine W. R. Green, commis, L. Bynol, commis, part ... à ...
Tous les MERCREDIS, à 5 heures du matin, et SAMEDIS, à 4 heures du soir.
Le NINA SIMMES,
Capitaine Geo. Tower, ... D. Dupuy, Commis, part de la Nlle-Orléans
Tous les LUNDIS, à 5 heures du matin et VENDREDIS, à 5 heures du soir
... et voyages ... Finit tous les SAMEDIS.
Le WILD WAGONER, en réparations.
A. C. GODDIN, Président
8 juillet—1m

DEPART tous les MARDIS et MERCREDIS, à cinq heures du soir, de la rue Opelousas.—Le beau bateau neuf ... léger tirant d'eau, ANNIE WAGLEY, capt. H. Hinckley, M. Kenison, commis [—en remplacement du steamer VICTORY]—partira pour Opelousas, Washington, Port Barre, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau, comme indiqué ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à R. CARLIN, 31, Vieille Levée.
J. S. FAGAUD, Agent d'annonces, 50 rue Gravier,
21 juin—

Paquebots de Vicksburg.
Paquebots de la Malle des Etats-Unis,
Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.
Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.
Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.
Le magnifique paquebot neuf
ROBERT E. LEE,
Capitaine Wm. S. Richardson
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.
Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.
Paquebot régulier de la malle des Etats Unis
GEN. JOHN A. QUITMAN,
Capitaine J. M. White,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water-proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.
P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de le réexpédier.
Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à
P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.
GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,
15 fév—1 an

Changement de Local.
Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.
CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," No 120 de la rue de la Commune.
CHAS. BRIGGS,
30 juin—3m Président.

ST. LEON DESTEZ,
COURTIER,
65.........RUE TOULOUSE.........65
Entre Royale et Bourbon.
Vente et achat de propriétés. Donnera également tous son attention à la location des maisons et magasins.
4 jan—

JACOB OTT, Entrepreneur.
RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.
Fait et répare les caves.
Les ordres laissés au No 28, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

LONDON & LANCASHIRE
FIRE INSURANCE COMPANY.
(Compagnie d'Assurance de Londres et du Lancashire.)
CAPITAL.......................$5,000,000.
R. G. MUSGROVE, agent général.
63.......Carondelet.......63. 15mars

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.
CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE
Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.
Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.
AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR
TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c. &c.
Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1ersept

---

Grande Route de la Malle du Sud
PAR LA VOIE DE
Canton, Grande Jonction, Chattanooga, les Sources de la Virginie, Lynchburg et Washington.
La ligne la plus courte et la plus directe de la Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.
La seule route
sur laquelle il n'y ait que deux chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucuns frais de ferry ou d'omnibus.
Prix—De la Nouvelle-Orléans :

Memphis	$21 50	Columbia	$42 65
Decatur	26 75	Raleigh	52 50
Nashville	28 25	Knoxville	35 75
Louisville	37 75	Bristol	42 25
Cincinnati	42 25	Virginia Springs	43 75
Columbus Ohio	46 25	Lynchburg	48 25
Cleveland, Ohio	50 75	Petersburg	52 50
Buffalo	56 25	Norfolk	54 25
Chutes Niagara	56 75	Richmond	53 55
Atlanta	28 50	Washington	54 55
Augusta	37 00	Baltimore	56 15
Charleston	42 50	Philadelphie	58 65
Savannah	[illegible] 00	New York	63 00
Wilmington	50 25	Boston	68 50

Deux convois express partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du matin et à 7 heures du soir, et se relient à Decatur pour Nashville, Louisville, Cincinnati, etc ; à Chattanooga, avec des convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Géorgie et des Carolines.
C'est sur cette route qu'est transportée la grande malle.
Il y a des chars de nuit dans tous les convois.
Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a nul délai ni détention sur cette ligne.
Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel ; aux hôtels St-James et St-Charles et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
D. H. FEGER,
26 juillet—3m Agent général au Sud.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, excepté le Dimanche, à DEUX HEURES ET DEMIE de l'après-midi, et se reliera au CONVOI QUOTIDIEN DES PASSAGERS qui part d'Alger à TROIS HEURES de l'après-midi.
Le ferry partira du même endroit, à HUIT HEURES DU MATIN, les DIMANCHES, MARDIS, JEUDIS, et SAMEDIS pour le convoi qui part d'Alger à HUIT HEURES ET DEMIE DU MATIN et se relie au STEAMER DU TEXAS, à la BAIE DE BERWICK.
Ce convoi s'arrêtera pour y prendre les passagers.
Un convoi de passagers partira de Brashear TOUS LES JOURS excepté le Dimanche, à SIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN et arrivera à Alger à DIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN, et un train de passagers partira de Brashear à 1 heure P. M. Dimanches et Jeudis, et arrivera à Alger à 5 P. M.
Les MARDIS, et SAMEDIS, un convoi de passagers partira de Brashear à l'arrivée du steamer de Galveston.
Ce convoi s'arrêtera aux stations pour y prendre les passagers lorsque le conducteur aura été averti ou quand on fera des signaux.
Des billets pour tout le trajet, par bateaux à vapeur et diligences pour tous les points du Bayou Teche à la Nlle-Ibérie et pour St-Martinville, Vermillonville, Grand Coteau, Opelousas et Washington, sont à vendre au bureau de la Compagnie, No 69 de la rue du Canal, ou au bureau du débarcadère du ferry, une demi-heure avant le départ.
Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou de livrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.
Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Teche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste Anne. Le fret livré avant 3 heures et demie de l'après-midi, sera expédié le même jour.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport pour le Canal Belanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.
G. W. R. BAYLEY,
31 juill Surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord.
Bureau du Surintendant Général.
Nlle-Orléans, 26 juin 1867.
A partir du 10 juillet prochain, le prix local du passage sera de sept cents par mille. Il sera fait un escompte de deux cents par mille aux personnes qui achèteront des billets avant d'entrer dans les chars. Le bureau des billets est ouvert aux stations une demi-heure avant le départ des convois.
J. S. WILLIAMS, surintendant-général
E. D. WARE, agent général pour les billets.
27 juin—au 31 juil

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.
A partir du JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE,		DU LAC,	
4 h. A. M.	char à cheval.	5½ h. A. M.	char à vapeur.
6	char à vapeur.	7	"
7½	"	8	"
9	"	9½	"
10	"	11	"
12	"	1 h. P. M.	"
2 h. P. M.	"	2½	"
3	"	3½	"
4	"	4½	"
5	"	5½	"
6	"	6½	"
7	"	7½	"
8	du soir	8½	du soir
10	"	11	char à cheval.

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE —
Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu de chars à cheval.
Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches, à 1 heure de l'après-midi.
A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi-heures.
Passage, pour aller et venir, le même jour. 25 cts
Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.
GEORGE PANDELLY,
4 avril— Surintendant-général

COMFORT, VITESSE ET SURETÉ.
Chemin de Fer Central de l'Illinois.
Le Chemin le plus court de la Nouvelle-Orléans à New-York et toutes les villes de l'Est.
DEUX Convois journaliers partent de Cairo le matin et le soir, à l'arrivée de convois et de steamers du Sud.
On va de la Nlle-Orléans à New-York en trois jours et demi.
Pour les billets pour toute la route (à la Nlle-Orléans) s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord, au-dessous du City Hotel, au coin des rues Camp et Commune, à la Rotonde de l'Hôtel St Charles, au Dépôt et au bureau de l'Illinois Central à Cairo.
M. HUGHITT,
Surintendant général, à Chicago.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les Passagers, à Chicago.
B. F. LONGLEY,
12 mai—3m Agent général au Sud Nlle Orléans.

Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans.
CETTE Compagnie s'est transportée du No 138 de la rue de la Commune, près la rue St Charles, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel. Elle enverra prendre les passagers et bagage, dans tous les quartiers de la ville, à temps pour les différents convois de chemins de fer, les steamers ou bateaux.
Elle transporte du bagage, du fret, &c., d'une partie de la ville à une autre et fournit des omnibus pour les bals, pique-niques, &c. et pour les funérailles.
Les personnes qui habitent les environs de la ligne ou le long des différents chemins de fer, peuvent faire venir leurs fruits, leur gibier, des paquets, du fret dans tous les quartiers de la ville, en les faisant marquer convenablement aux soins de la compagnie. On peut se procurer des étiquettes ou des renseignements au bureau aux messagers.
Cette ligne est représentée par des messagers sur tous les convois qui viennent en ville, et les passagers peuvent faire laisser leurs bagages dans les omnibus à l'autre partie de la ville, un chemin de fer, un bateau à vapeur pour toute partie quelconque de la ville.
11 mai—3m

PERUVIAN BARK BITTERS.
(Bitters de Quinquina du Pérou.)
CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT
Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.
PRÉPARÉ à la Nouvelle Orléans d'après la recette d'un médecin pratiquant du Sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU choisie spécialement à cet effet.
Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en f. et son, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULAN AGRÉABLE.
Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.
Dr. M PERI. & Co.,
seuls propriétaires et fabricants,
Nlle-Orléans (Le.), 124, rue de Chartres.
Geo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, [Agents pour la vente en gros].
A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 26 mars—1 an

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.
ACTIF.............................$5,000,000
Organisée en 1820.
"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige".
ELLE PAIE PROMPTEMENT.
KING & FITZGERALD, agents,
7mai—1an Rue Carondelet No 7

DIXIEME TABLEAU ANNUEL DE LA
Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.
Bureau No 21 rue du Camp.
CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1867		$198,082 34
Savoir :		
Sur les risques d'incendie	$ 97,336 43	
Sur les risques de mer	68,574 69	
Sur les risques de rivière	32,161 12	
		$198,082 34
Montant des risques non expirés le 30 avril 1866		23,722 37
		$221,804 61
Pertes payées dans la même période, savoir :		
Sur les risques d'incendie	$ 47,764 74	
Sur les risques maritimes	72,565 34	
Sur les risques de rivière	15,633 83	
		$135,963 91
25 p. c. remis aux assurés	$ 45,143 08	
Primes remises	5,292 37	
Réassurances	10,922 51	
		$ 61,357 96
Taxes		11,976 64
Dépenses, intérêt en moins		9,977 43
		$219,175 94

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières et améliorées dans cette ville, valant le double du montant prêté	$112,300 00
Prêts garantis par nantissements	34 049
Effets pour primes à courte échéance	9,215 07
Actions du "Valette Dry Dock Co."	6,000 00
Actions de banques et autres actions	4,547 50
Scrip de compagnies d'assurances mutuelles	2,040 00
Biens fonciers	18,745 00
Primes en voie de perception	22,097 65
En caisse	44,613 51
Total de l'actif	$252,623 67

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
HY. PEYCHAUD, Président,
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce 4 mai 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.
Cette Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux usuels, et remet 25 p. c. comptant aux assurés sur le montant de leurs primes.
Bureau No 21 rue du Camp.
DIRECTEURS :
J. Folger, F. Malochée, J. C. Denis,
J. J. Adams, Th. D. Miller, T. N. Blake,
A. Dossos, C. W. Bradbury, Hy. Peychaud.
mai—1an

GIVEN, BROWN & CO,
W. P. GIVEN, D. A. GIVEN,
W. C. BROWN, R. E. DUNKERSON.
Successeurs de GIVEN, WATTS & CO.,
FACTEURS DE COTON ET COMMISSIONNAIRES,
Rue de la Commune, No 186, Nlle-Orléans.
23 juillet—4 m

BOIS DE CONSTRUCTION.
VENANT d'être reçu : Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par
V. DEMORUELLE,
Coin Toulouse et Bassin.
Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.
15 février—1 an

COMPAGNIE DE GLACE DU CRESCENT CITY.
Bureau central : rue du Camp, No 21.
DÉPOTS :
au No 13 de la rue Crossman, aux Nos. 71 et 73 de la rue Front, aux Nos. 19 et 21 de la rue St-Thomas, au No 5 de la rue Sorapuru, aux Nos. 35 et 37 de la rue Victory, près le chemin de fer Pontchartrain.
A. W. BOSWORTH, Président
JNO F. FRANZ, Surintendant.
WM. VOLCKMANN, Surintendant assistant.
8 fév—6m

AVIS aux DROGUISTES, PHARMACIENS, CONFISEURS, &c.
500 caisses divers modèles Eaux de fleurs d'oranger, 250 estagnons " "
75 bonbonnes Eaux de roses.
Marchandises ci-dessus vendues aussi par gallon.
Grand assortiment de Parfumeries, Extraits, Eaux de Cologne, Savons, &c. à vendre à ma fabrique, la plus ancienne de la Nlle-Orléans.
Conditions libérales aux marchands en gros et aux barbiers.
19 juin—3m M p a A. DOUSSAN, rue de Chartres

G. W. DUNBAR & FILS,
LIQUEURS
DE TOUTE ESPÈCE,
Sirops, fruits conservés, vins.
12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14
15 janv—1an NOUVELLE-ORLEANS

Bois de choix pour comptoirs, etc
DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.
ALEX. McCONNELL,
13 juin—1 an rue Carondelet No 184.

Champagne! Sparkling Moselle!
CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Co., Mareuil.
Sparkling Moselle de Burgeff & Co, Hochheim, deux marques célèbres en France et aux Etats-Unis.
A vendre par PAUL ADOUE & CO.,
6juin—6m Seuls agents, 20 rue Toulouse.

Le Dr. J. V. Delagrave,
ancien médecin interne des hôpitaux de Paris,
ancien chirurgien major de la marine impériale française,
A transféré son domicile et son office au No 124, rue St-Philippe entre Bourgogne et Remparts.
Traitement de toutes les maladies chroniques ou aiguës.—Consultations de 10 heures à midi et de 4 heures à 6 heures. 28 juillet—2m

Docteur A. Landry,
De la Faculté de Médecine de Paris,
No 60, rue du Maine, encoignure Royale.
TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.
Consultations de 1 à 3 heures.
12mai—3m

BROOKS, MACDONALD & Co
Facteurs de coton et Commissionnaires,
RUE CARONDELET No 50,
Nouvelle-Orléans.
JAMES M BROOKS, LE H LEGAY, HUGH MACDONALD
8avril—6mois

COMPAGNIE D'ASSURANCE : "ATLANTIC",
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau : Rue du Camp, No 19.
Nlle-Orléans 10 juillet 1867.
PREMIER ETAT ANNUEL.
Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant

Montant des primes de l'année expirée le 5 juillet 1867		$157,683 27
Savoir.		
Primes d'incendie	$73,365 19	
Primes de mer	[illegible] 65	
Primes de rivières	[illegible] 43—$157,683 27	
Primes remboursées		[illegible] 21
		$150,[illegible] 06
Pertes payées		
Sur risques d'incendie	$72,[illegible] 42	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
	$[illegible] 43	
Rabais	[illegible]	
Réassurance	[illegible] 57	
Taxes	[illegible]	
Dépenses, escompte, etc	[illegible] 91—	143 0[illegible] 77
		$ 11,902 29

— ACTIF —

Billets de capital	$[illegible]
Effets garantis par hypothèque	[illegible]
Effets en voie de perception	17 26[illegible]
Effets payables sur demande	35,9[illegible]
Actions du Dry Dock Valette	1 000 00
Meubles et instruments du bureau	2 0[illegible] 77
En caisse	24 2[illegible] 70
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
F. RIGNEY, Président.
Assermenté et signé pardevant moi ce 11 juillet, A. D. 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.
— Directeurs —
F. Rigney, H. H. Stanley,
George W. Marson, A. B. Hitchcock,
T. M. Simmons, James Bryans,
W. H. H. Waterfell, B. J. West,
T. Pauch, C. M. Soria,
B. L. Mann, F. Newman,
Alexander Marks, J. P. Esquiator,
W. R. Greene, A. D. Griff,
John H. Keep, C. E. Slatter,
N. H. Thomas.
F. RIGNEY, Président.
A. D. GRIFFE, Vice Président.
H. P. JANVIER, Secrétaire 14juillet—1m

Compagnie d'Assurance Germania de la Nlle-Orléans.
PREMIER ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Tota. des primes de l'année expirée le 31 mai 1867		182,345 05
Primes d'incendie	12[illegible] 99	
Primes de mer	44 [illegible] 32	
Primes de rivières	10 745 77	182,345 05
Moins—Primes remboursées	2,245 60	
Montant en réserve pour risques non-expirés	25,125 35	
		27,670 95
Montant net des primes		154,674 13
Pertes payées		
Pertes par l'incendie	26,219 50	
Pertes sur mer	2,[illegible] 30	
Pertes sur les rivières	2,6[illegible] 08	
	31 121 79	
Ré-assurances	6,[illegible] 69	
Dépenses, intérêt	25,164 67	
Taxe et souscriptions	4,7[illegible] 92	
$\frac{1}{2}$ et 25 p.c d'escompte	37,013 13	124,454 20
Bénéfice net		30,219 93
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Billets pour actions	240 550 00	
Effets	1,333 85	
Do. par comptes individuels	16,319 52	
Prêts sur garanties, sur demande	37,330 00	
Prêts sur hypothèque	2[illegible],364 30	
Garanties des Etats-Unis	15 700 00	
En caisse	23,560 61	355,645

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] E. MAIER, D. MICHEL,
Secrétaire. Président
Assermentés et signés, pardevant moi, ce 12 avril 1867.
[Signé] G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.
Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 5 pour cent sur le capital y ou $10 par action, est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.
D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.
—Directeurs :—
J. H. Eimer, F. Wintz, H. Blaese,
W. B. Schmidt, H. F. Klumpp, Geo. Wern,
F. A. Luling, C. T. Forster, Louis Schwarz,
A. Bruhn, F. Frob, G. L. L. Mayer,
H. Zuberbier, H. W. Schwartz, Charles Bendix,
Thos. Schorr, Auguste Koenig, D. Michel,
Chas Loeffler, L. F. Berge, O. H. Karstendick
Julius Hoerner, F. Rickert, E. Claren.
13 avril—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.
TREIZIEME ETAT ANNUEL,
CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'Etat suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente :		
Sur les risques d'incendie	$895,910 49	
Sur les risques de rivières	200,338 05	
Sur les risques de mer	337,231 32	
Total des primes		$1,433,479 86
En moins.—Primes sur risques non-expirés le 31 mai 1867	$224,182	
Primes remboursées	25,955 29	250,137 29
Montant net des primes le 31 mai 1867		$1,183,342 57
Pertes payées pendant l'année :		
Sur les risques d'incendie	$311,223 89	
Sur les risques de rivières	199,719 43	
Sur les risques de mer	278,627 60	
	$789,570 92	
Taxes	53,650 57	
Ré-assurances.—Dépenses, Profits, pertes, moins intérêts	83,302 44	$926,523 93
Bénéfice net		$256,818 64
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Propriétés foncières	$159,617 87	
Billets garantis par hypothèque	591,980 18	
Billets garantis par nantissements	100,007 40	
En caisse	74,750 52	
Actions de banques et de chemins de fer	142,735	
Primes en voie de perception	85,629 83	
Bons de la Ville	50,639	
Effets à recevoir	113,891 78	
Scrips de Compagnies d'Assurances	36,715	
Actions du Dry Dock Vallette	13,000	
Actions de la "Presse "Levee Steam"	5,000	
Actions du "Marine Dry Dock"	2,950	
Actions du "Merchants Exchange"	1,000	
Actions du "Lightering Wrecking Co"	1,000	
Bons de l'État	1,500	
Total		$1,406,416 45
En moins :		
Intérêts non réclamés, et intérêts à payer en juillet prochain	$95,264 12	
30 pour cent du capital du scrip de 1859, payable en juillet	59,548 50	
Primes et risques non terminés le 31 mai 1867	224,182	$378,994 2
Actif net		$1,027,421 31

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 6 juin 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.
A une Assemblée des Directeurs tenue le 6 juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip, de Vingt pour Cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier lundi prochain. Il a été aussi résolu de payer, le Second Lundi de Juillet prochain, TRENTE POUR CENT SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et Six pour Cent d'intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie.
— Directeurs. —
John Pemberton, M. Pels,
Chs. Bagoy, David McCourd,
Pierre Fouix, P. Maspéro,
S. O. Reif, L. T. Généres,
J. J. Fernandez, J. Morgan Hall,
E. Dupasseur. 7juin—30

VENTES JUDICIAIRES.

AUGUSTUS E. MONTGOMERY vs. la dame AGLAE BRINGIER.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 17,221 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trois août 1867, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur, située rue Apollo, entre celles Melpomene et Terpsichore, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé dans mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 juil—26, 29—août 1 3.

Smith Newman & Co, vs McCombie & Child.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 19,302 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trois août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des billets, traites et comptes ci-après décrits, savoir—

1o—Un certain billet de la somme de $1,855 58, daté Nouvelle-Orléans, du 4 décembre 1866, souscrit par R. A. Rowley, à l'ordre de et endossé par MM. S. Whited & Co, payable à douze mois de date.

2o—Un certain billet daté Nouvelle-Orléans, du 13 septembre 1866 de la somme de $2,426 52, souscrit par Holt & Merritt, de Monroe, Le, à l'ordre de et endossé par MM. S. Whited & Co, de cette ville, payable à trente jours de date. Ledit billet porte intérêt au taux de huit pour cent l'an de sa date jusqu'à paiement. (Demande, notice et protêt dispensés.)

3o—Trois certains billets souscrits par Isaac Levy, à la Nouvelle-Orléans, le 18 de février 1867, à son propre ordre et par lui endossés, payable respectivement à neuf, douze et quinze mois de date au comptoir de la Banque du Commerce en cette ville deux desquels billets étant de la somme de $1,500 chacun et l'autre de la somme de $2,000, chacun portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date à paiement.

4o—Deux certains billets datés Shreveport, Le., du 28 décembre 1866 souscrits par Wm C. Beck & Co., à leur propre ordre et par eux endossés et aussi endossés par Les Crandall et Co., l'un de la somme de $2,000, l'autre de la somme de $2,500, payables au comptoir de la Banque d'Amérique, respectivement à trente et soixante jours de date. Les dits billets portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de leur date.

5o—Deux traites tirées par Isaac Brown à l'ordre de et endossées par W. C. Beck & Co. sur et acceptées par Les Crandall & Co. chacune de la somme de $500 payables à huit mois de date, datées Shreveport, du 13 mars 1867.

6o—Un billet daté de Big Bend, Bayou Glaize, Le., du 28 février 1867, de la somme de $562 62 portant intérêt au taux de huit pour cent de l'échéance jusqu'à paiement, souscrit par Franklin Ford à l'ordre de et endossé par Les Crandall et Co, et payable à huit mois de date.

7o—Un billet daté Nouvelle-Orléans, du 1er mars 1867, souscrit par J. F. Manning et A. C. Manning à l'ordre et endossé par Les Crandall & Co, de la somme de $1,383, 44 portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de sa date et payable à huit mois de date.

8o—Deux traites sur MM. Boyd, Allen & Co., datées de Big Bend, Bayou de Glaize, Le., du 26 février 1867, l'une tirée par Z. Martin, de la somme de $114 57, l'autre tirée par Franklin Ford de la somme de $400, toutes deux protestées pour non paiement par Edwd. G. Gottschalk notaire public, le 13 mars 1867.

9o—Un certain billet daté de Montgomery, paroisse de Winn, Le., du 12 février 1867, souscrit par S. B. Newman & Co, de ladite ville, de la somme de $2[illegible] avec intérêt au taux de huit pour cent l'an de sa date payable à l'ordre de Les Crandall & Co, de cette ville le 1er de février 1868, ou avant cette époque. Ledit billet est garanti par hypothèque, suivant acte au rapport de G. H. Rogers, notaire public dans et pour la paroisse de Winn, à Montgomery, le 12 de février 1867.

10o—Un certain billet de la somme de $[illegible], avec intérêt au taux de huit pour cent l'an, de sa date, souscrit par Samuel Whited à la Nouvelle-Orléans, le 1er février 1867, à son propre ordre et par lui endossé, payable le 1er de février 1868 garanti par hypothèque suivant acte passé devant de ... l'an ... au rapport d'Octave Morel notaire public en cette ville.

11o—Plusieurs comptes dont le détail sera donné à la vente.

Et le même jour à 5 heures P. M. sur les lieux, au No 4 angle Baronne et Gravier, Premier District — Meubles de bureau et effets mobiliers.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 juil—26, 29—août 1 3.

John Henderson vs James S. Kendall.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 18,914 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit :

DEUX TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot formé par les rues ... Washington ... désignés ... sur un plan ... dressé par ... H. ... et ... Washington, ... Roman et Prieur.

Les dits terrains mesurent d'après un plan daté du 2 mars 1858, ... pieds de face ... Washington et Roman, ... pieds de profondeur ...

Ensemble avec les bâtisses et améliorations y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un quart du prix comptant et la balance en trois termes ... payables ... 12 ... 18 ... mois, ... portant intérêt au taux de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

HARRY T. HAYS, shérif de la paroisse d'Orléans.
25 juillet 29—août 1[illegible]

NANCY JEANNE BARRETT & WM B. BARRETT vs. WM. KREKENBERG.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No [illegible] — En vertu d'un writ de ... à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit :

1o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot formé par les rues Poydras, Julia, Broad et ... désigné par le No ... sur un plan dressé par Wm. ... arpenteur, et ... au rapport de ... Beard & M. Shan.

Le dit terrain mesure ... pieds de face sur la rue ... de profondeur entre lignes parallèles ...

Ensemble avec les bâtisses et améliorations y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur Wm. Martin ...

2o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot formé par les rues Poydras, Broad et Julia, désigné par le No ... sur un plan ...

Ensemble avec les bâtisses et améliorations y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur Wm. Martin ...

3o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville ... Poydras, Julia et Broad ...

Ensemble avec les bâtisses et améliorations y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur Wm. Martin ...

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27 juillet—27 26—août 1 3

AUSTIN THORPE & CO. vs. ROCHA, BECKER & CO (J. A. DA ROCHA, J. G. BECKER & WM. H. AMES.)
BUTLER & PITKIN vs les mêmes.
WRIGHT BRINKERHOFF vs les mêmes

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — Nos 17,570, 18,570 et 18,571 — En vertu des writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 3 août 1867, à 5 heures P. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

L'installation qui se trouve au rez-de-chaussée du magasin situé au No 137 rue du Canal, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisie dans les affaires ci-dessus

Conditions—Cette créée étant la seconde et dernière, la dite installation sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant solvable portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur paiera au comptant et en sus déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonce du shérif, du greffier et de commission, s'élevant en totalité à la somme de $50 00 cts ou environ.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
30 juillet—3, 6, 8, 10 août

AUSTIN THORPE & CO. vs. ROCHA, BECKER & CO (J. A. Da Rocha, J. G. Becker et Wm. H. Ames.)
BUTLER & PITKIN vs les mêmes.—WRIGHT BRINKERHOFF vs les mêmes.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, Nos 17,570, 18,570 et 18,571—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 3 août 1867, à 5 heures P. M. à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Neuf porte manteaux en cuivre.
Quatre cent vingt huit patères en cuivre.
Une pendule (régulateur)
Et un lot de boutons en porcelaine.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Cette crée étant la seconde et dernière, les dits articles seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs bonds ou obligations avec cautions bonnes et solvables portant intérêt légal de leur date jusqu'à parfait paiement. Les dits acquéreurs déduiront du prix de leur adjudication et paieront au comptant leur proportion dans les frais du greffier, du shérif, de commission et des annonces, s'élevant en totalité à la somme de $60 00 cts, ou environ.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
30 juillet—3, 6, 8, 10 août

A. ROCHEREAU & CO Agents, vs la Dame R. ROBINSON et als,

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 19,956—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 juillet 1867, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 6 août 1867, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles, marchandises de nouveautés et de modes, transportés du magasin situé rue du Camp, No 278, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Et le même jour à 5 heures P. M., sur les lieux, No 278 rue du Camp,
L'installation d'un magasin.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25 juillet—29—1, 3, 6 août

G. N. Morrison vs. Dr E. A. Rossy.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,188—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, douze août 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds de la Pharmacie sise au No 184 rue Remparts (ci-devant du Cirque), Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé à mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
30 juillet—août 3, 6, 8, 11

E. J. F. FROIDEVAUX vs. ses créanciers.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — No. 17,673. — En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 de juillet 1867, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Certains comptes et billets cédés par l'insolvable à ses créanciers, suivant bilan déposé au greffe de la Cour susdite.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
30 juillet—3, 6, 8, 10 août.

E. J. F. Froidevaux vs ses Créanciers.

QUATRIEME COUR de District de la Nlle-Orléans — No 17,673.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 de juillet 1867 et à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix août 1867, à 5 heures P. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Certaines installations, étagères, &c., cédées par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
30 juillet—août 3, 6 8 10.

A. ROCHEREAU & Co., Agents, vs. THOMAS KLEINPETER.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 20,285—En vertu d'un ordre de vente rendu le 29 de juillet 1867 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI douze août 1867, à 5 heures P. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles, de batterie de cuisine, &c., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
31 juil—août 3, 6, 9, 12.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Vente sans réserve, pour cause de départ. Bijouterie. Bijouterie.
Par HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI, 3 du courant, à midi, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve, pour clore—
68 lots de bijouterie, le reste du fonds d'un magasin de bijouterie en détail.
Conditions—Comptant, la moitié en billets de ville au pair, et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis.
3 août

Les Billets de Ville pris au Pair.
Grande Vente, sans réserve, de Marchandises sèches, Habillements et Chapeaux.
PAR HOLZ, BLOHM & Co.,
JOHN C. BLOHM, Encanteur.

SAMEDI, 3 Août, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve—
768 lots de marchandises sèches étrangères et américaines.
300 lots d'habillement d'automne.
650 douzaines chapeaux pour hommes et pour jeunes garçons.
300 lots chemises de peau et caleçons en mérinos gris, blanc, croisé.
100 douzaines chemises en toile blanche.
Conditions—Comptant : la moitié en billets de la ville au pair, et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis.
2 août

PAR J. B. CROZAT.
PAR J. B. CROZAT, encanteur.

SAMEDI, 3 août, il sera vendu, à 10½ heures du matin, à son magasin, encoignure St Louis et Chartres, marchandises sèches, ferblanterie, meubles, &c.
Conditions—Comptant. 3 août

Succession de J. M. Charamid.
PAR J. B. CROZAT, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du ... 1867, il sera vendu mardi, 6 août 1867, à 11 heures du matin, à l'encoignure St Louis et Chartres
Un cheval et un wagon.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 26 juil—3t

PAR G. DE FERIET.
Résidence très agréable au No 38 de la rue de Marais, entre les rues Bienville et Douane.
SUCCESSION DE MADAME BÉNÉDICTE ROBIN ALIAS ROBINETTE.
—No 2[illegible] —
PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Royale No 62.

SAMEDI 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du ... 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues Marais, Bienville, Treme et Douane. Le dit terrain à ... pieds de face à la rue des Marais ... pieds de profondeur ... sur le fond ...

Les bâtisses et améliorations qui comprennent une agréable MAISON ... couverte en ardoises, portant le No 38 de la rue Marais ...

Conditions—... comptant ... et la balance à ... mois de crédit ... billets ... garantis par hypothèque ... 8 pour cent l'an ... jusqu'à parfait paiement ...

Les ... devront ... acquéreurs ... frais ... pardevant Amédée Ducatel, notaire ... du ... acquéreur.
4 juil—5 26 août 3

Terrain amélioré et de prix dans la ville de Belleville
Succession de Maria Hughes, veuve de Robert ... No 2[illegible]
PAR G. DE FERIET encanteur.
Bureau, rue Royale, No 62.

LUNDI ... à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté du ... la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession—

Un terrain ... situé dans la ville de Belleville ...

Conditions—Un quart ... comptant ... en billets du Trésor des Etats ...

Les actes de vente ... aux frais des acquéreurs ...
19 juillet

VENTES JUDICIAIRES

Ezra Moise ... vs steamer "Alone" et als.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No ... En vertu d'un writ ... à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans ... je procéderai le MARDI ... août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le steamer ALONE, ses ... agrès ... dans le port de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

George Dorrance vs. Jerome Brainey et als.
William Holland et als. vs. la goelette "Edith Brown" et als.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, ... En vertu ... à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans ... je procéderai le SAMEDI ... à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale ... à la vente publique et adjudication de—

La goelette "EDITH BROWN" ... ses agrès ...

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. B. GEBBINS vs HAMILTON & SCOTT.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, ... En vertu ... à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI ... à la vente publique et adjudication de—

...

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTES DE CONSTABLE.

MATHEW ... vs JOHN BARBER.

COUR DU PREMIER JUGE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans — En vertu d'un writ de fieri facias ... à moi adressé par l'Honorable Premier Juge de Paix ... je vendrai ... à la vente publique et adjudication de—

...

JOHN MASKEW,
Constable.

JOHN L. BARRINGER contre C. B. JARVIS.

COUR DU PREMIER JUGE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Premier Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je vendrai ... à ... heures ... la propriété ... le contenu d'un établissement ...

Conditions—Comptant ... en billets ...

JOHN MASKEW,
Constable.

J. M. FAGET & A. LITZLER vs D. O. CRONAN.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Paul W. Collens, Troisième Juge de Paix pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à vendre ... au coin des rues ... Premier District de cette ville ...

Un ... pieds bois de pin jaune, quelques ... portes ... fenêtres ...

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

ARTHUR LANGE, Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE — Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans — Je certifie, par les présentes, que le ... 1867, jugement a été rendu, ... dans les termes et ... Laura Jurgewiez ... Dans cette affaire, soumise à la Cour pour adjudication, sur le témoignage ... au dossier la Cour considérant que la loi et les preuves sont en faveur du demandeur ... Il est ordonné et adjugé qu'il y ait jugement en faveur du demandeur, William ... et contre la défenderesse, Laura Maier, sa femme ... que les dites parties soient séparées de corps et de biens ...

Il est ordonné que le défendeur ait la garde des enfants mineurs, Maria, âgée de dix ans, Laura, âgée de ... et Leopold, âgé de ... ans, issus du mariage ...

Jugement rendu le 26 juin 1867 ; ... signé le ... juillet 1867.

[Signé] CHAS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 10 juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-sept et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY,
18 juil—3, 16 Député Greffier.

Succession de Victor Bertrand—No 29,513.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans — Attendu que Mme Veuve Victor Bertrand a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Victor Bertrand, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
3 août—8, 12 Greffier.

Succession de Mary A. Ferguson—No 29,495.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que J. M. Villavaso a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Mary A. Ferguson, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
26 juillet—31—3 août Greffier.

Succession de J. A. Schmitt—No 29,437.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que Peter Heft a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu J. A. Schmitt, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
26 juillet—31—3 août Greffier.

Succession de Mme Elizabeth Foll—No 29,085

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par Wm. R. Crane exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
26 juillet—31—3 août Greffier.

Succession de Jacob Rugger—No 27,459.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que Jacob Rugger, Jr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Jacob Rugger, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE
26 juillet—31—3 août Greffier.

Succession de H. B. Kenner—No 18,802.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
30 juillet—3 et 7 août Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Bottes, souliers, brodequins, linge fait, chemises et chapeaux,
PAR E. ROGER & Co.,
O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, 3 août, il sera vendu, à 11 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—
150 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général
100 lots linge fait de saison.
50 douz. chemises blanches et couleur.
150 douz. chapeaux.
Conditions à la vente. 2 août.

PAR CHARLES E. FORTIER
Propriété dans la rue des Bons Enfants, entre les rues Piété et Désiré.
Succession de William Heath.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, rue Bienville No 53.

MERCREDI, 4 septembre 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 31 juillet 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession, savoir :

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 8 ... dans l'îlot No 8 ... compris entre les rues Bons Enfants, Amour, Piété et Désiré. Le dit terrain a ... pieds ... de face à la rue des Bons Enfants sur 12[illegible] pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, par devant Prosper Caune notaire public, aux frais de l'acquéreur.
3 août—19 28 4 sept

PAR ALFRED BOULIGNY.
PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.
Bureau, No. 20, rue Carondelet.

IL sera vendu, mercredi le 7 août, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, par ordre de la Banque de Louisiane, et pour le compte de qui il appartiendra—
Un certain billet daté à la Nouvelle-Orléans le 11 avril 1867 pour la somme de quatre mille piastres ($4,000) tiré par A. P. Bertant & frères à l'ordre de Lebit, Charlet ... et ... payable à douze mois de date et portant intérêt à ... l'an de sa date jusqu'à parfait paiement, protêt et notice de protêt dispensés.
2 août

PAR FORSTALL & SPEAR.
Vente par ordre du Consul de France, pour le compte de qui il appartiendra.
PAR FORSTALL & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR encanteur,
Salle d'encan de la rue Bienville.

MARDI, 6 août 1867, à 11 heures, il sera vendu à leur salle d'encan No 3 rue Bienville par ordre du Consul de France, pour le compte de qui il appartiendra—
Deux caisses marquées Maison Bianchi ...
Contenant des étiquettes et des papiers ... à bord ... sur le steamer Panama ...
1 août

VENTE DE SYNDIC
Vente de Terrains de ... situés dans le Troisième District.
A. Leblanc et Lacroix & Leblanc vs leurs Créanciers
PAR FORSTALL & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR encanteur,
Salle d'encan de la rue Bienville.

MERCREDI, 4 Septembre 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. T. ... juge de la ... Cour de District de la Nouvelle-Orléans ... les propriétés ci-après ...

UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Washington ... Troisième District de cette ville ... les rues ... Port et St Ferdinand ...

UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les améliorations dessus ... dans le faubourg Washington ...

Conditions—...

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Un billet pour $2,500, de Batt Barrow
L. A. Bernstein vs ... Batt Barrow ...
PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
N. J. HOEY encanteur.
Bureau, ... No 17.

SAMEDI ... il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale ... un billet ... de Batt Barrow ... la somme de ... $2,500 ...

Conditions—Comptant ...

Jacob Reugger (Jr) et als, vs Mary Volz, No 28,961.
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.
Vente pour opérer un partage.
PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
N. J. HOEY, encanteur.
Bureau, No. 17, Exchange Place.

SAMEDI ... il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale ... en vertu d'un ordre de l'Honorable ... Cour de District ... pour opérer un partage ...

UN LOT DE TERRE ... avec la bâtisse ... rue Chippewa ...

Conditions—Un quart comptant ...

Lot de terre sur la rue Belleville, et un demi-lot sur la rue Hagan Avenue et la rue Palmyre, — Pour le compte et aux risques du premier acquéreur.
PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale ... il sera vendu ... pour le compte et aux risques du premier acquéreur ...

Conditions—Un quart comptant ...

MEUBLES. MEUBLES.
... dans la rue ... de la Douane ...

Succession d'Adeline Strange
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans
No 29,431.
PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse No 17

LUNDI, 12 août 1867, à 11 heures A. M., sur les lieux, au No ... rue de la Douane, entre les rues Rampart et Bourbon, en vertu d'un ordre de l'Hon Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 27 août 1867, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession d'Adeline Strange—

Le bail jusqu'au 31 août 1869, du haut de la susdite maison, ... par an, payable ... l'acquéreur devra assurer et payer ...

Tous les meubles, effets etc, sur les lieux, comprenant ameublement de chambres à coucher, salle à manger et cuisine, portraits, tapis, rideaux, &c.

Conditions de la vente, comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 1er août—[illegible]

PAR PALFREY & HILL

SUCCESSION DE P. E. A. MALLARD.
— No 13,888—
Vente, à l'encan, de la moitié indivise de onze terrains, situés près la rue du Canal, dans l'îlet compris entre les rues Jackson (maintenant Gasquet), Palmyre, Clara et Genois.
PAR PALFREY & HILL.
H. W. PALFREY, JR., encanteur
Bureau, rue Carondelet, No 26.

IL sera vendu, SAMEDI, 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 14 juin 1867, les propriétés ci-après décrites et appartenant à la succession de P. E. A. Mallard, décédé savoir :

La moitié indivise de onze terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Jackson (maintenant Gasquet) Palmyre et Genois. Ces terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 sur un plan par Geo. T. Dunbar, daté du 12 décembre 1848 et déposé à l'étude de Jules Mossy, ancien notaire de cette ville et sur un plan figuratif déposé à l'étude de R. Brenan, ancien notaire public de cette ville.

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Jackson (maintenant Gasquet) et Genois ; il a 35 pieds 6 pouces de face à la rue Jackson, sur 105 pieds de profondeur et face à la rue Genois.

Les terrains Nos 2, 3 et 4 se touchent ; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Jackson ou Gasquet, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 21 forme l'angle des rues Palmyre et Genois ; il a 35 pieds 6 pouces de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de 105 pieds, à la rue Genois. Les terrains Nos 18, 19 et 20 se touchent ; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de 105 pieds, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 22, 23 et 24 se touchent ; ils ont chacun 34 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Genois, sur une profondeur de 136 pieds 6 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

La proximité de ces propriétés à la rue du Canal en fait un bon placement. La vente se fera en terrains au gré des acheteurs.

Les plans sont à la Bourse.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Geo. W. Christy notaire public, aux frais des acquéreurs.
27 juin—27—15 juillet—3 août

Succession de Robert C. Armstead.
No 18,323.
Vente, à l'encan, de la moitié indivise de onze terrains, situés près la rue du Canal, dans l'îlet compris entre les rues Jackson (maintenant Gasquet), Palmyre, Clara et Genois.
PAR PALFREY & HILL.
H. W. PALFREY, Encanteur.
Bureau, rue Carondelet, No 26.

IL sera vendu, SAMEDI 3 août 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté le 18 juin 1867, les propriétés foncières ci-après décrites et appartenant à la succession de Robert C. Armstead, décédé savoir—

La moitié indivise de Onze Terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Jackson (maintenant Gasquet) Clara Palmyre et Genois. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 sur un plan dressé par George T. Dunbar, daté du 12 décembre 1848 et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire de cette ville, et sur un plan figuratif déposé en l'étude de R. Brenan, ancien notaire public de cette ville. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Jackson (maintenant Gasquet) et Genois ; il a 35 pieds 6 pouces de face à la rue Jackson, sur 105 pieds de profondeur et façade sur la rue Genois. Les terrains Nos 2, 3 et 4 se touchent ; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Jackson, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 21 forme l'angle des rues Palmyre et Genois ; il a 35 pieds 6 pouces de face à la rue Palmyre, sur 105 pieds de profondeur et façade sur la rue Genois. Les terrains Nos 18, 19 et 20 se touchent ; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de 105 pieds, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 22, 23 et 24 se touchent ; ils ont chacun 34 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Genois, sur une profondeur de 136 pieds 6 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

La proximité de ces propriétés à la rue du Canal en fait un placement avantageux. La vente se fera en terrains au gré des acheteurs. Voir les plans à la Bourse.

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant George W. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
27 juin—juillet 15—août 3

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.
Marchandises Sèches.
PAR VINCENT & CO. [illegible]

PAR D. E. MORPHY
Bandes en fer, Gonds avec plaques en ferblanc.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
IL sera vendu samedi ... à midi, au ... des Magasins de ... pour le compte de qui il appartiendra—
... paquets bandes de fer assorties
... boucauts gonds avec ...
... caisses ...
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Indigo! Indigo!
PAR D. E. MORPHY.
IL sera vendu samedi ... 1867, à midi, au magasin No ... rue des Magasins ... indigo ...
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

MONTGOMERY, BROS. & CO.
Meubles. Meubles. Meubles
PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY Encanteur.
IL sera vendu, samedi ... à leur salle d'encan, No ... de la rue ...
Un assortiment général de meubles
... —ÉGALEMENT—
...
Grande vente péremptoire de chevaux ... appareillés, élégants chevaux ... beaux mulets de ... vaches ... gies, harnais, wagons etc ...
PAR MONTGOMERY & BROS
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.
IL sera vendu ... à ... leurs écuries ... :
Élégants Chevaux appareillés ...
Beaux mulets de ...
Belles vaches laitières.
AUSSI :
Buggies découverts et couverts harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR J. P. BOISSEAU
PAR J. P. BOISSEAU ...
[illegible]

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.
Succession de Chas. Schmittier No 4[illegible]
... Septième Cour de ...
Grande vente de terrains améliorés, situés dans le Premier et le Quatrième Districts.
Dans les affaires Adeliana Françoise Casper ... veuve de Chas Schmittier, ... femme de Jean Michel Robert, Catherine Schmittier, femme de John Nick, Louise R Schmittier, veuve de George Kaiser, Rosa M Schmittier, femme de Chas N. Zammer, Aimé et Lasette Schmittier, Amelia Louise Schmittier et Adolphe Zaer Schmittier, héritiers mineurs de feu Chas Schmittier.
PAR GARDNER SMITH YEISER & CO
GARDNER SMITH encanteur.
Bureau No ... rue du Camp.
IL sera vendu samedi ... 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... [illegible]
...
Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire ... aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres ...
31 juillet

PAR S. GUINAULT
PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau ... de la Bourse ...
M... [illegible]
GROCERIES. ...

Vente positive d'une Maison de Résidence et Brasserie.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau ... Passage de la Bourse.
SAMEDI ... il sera vendu à la Bourse ... [illegible]
Conditions—Le quart ... comptant ... et la balance ... 1867.
Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire p... aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres ...
31 juillet

VACHERIE.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau ... et Passage de la Bourse.
MARDI ... il sera vendu à ... rue St-Bernard ... la vacherie de M... :
... vaches ...
1 taureau.
... chevaux
...
Conditions—comptant ...

Deux jolis petits Logements ... rues d'Orléans et St Pierre.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau ... Passage de la Bourse ...
SAMEDI 3 A... [illegible]

Propriété rue Bourgogne No 219.
Vente positive ...
PAR S. GUINAULT, Encanteur.
SAMEDI ... août 1867 ... à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ...
... LE PLAN A LA BOURSE.
Conditions ... [illegible]

Succession de Sylvestre Sernand Rabassa
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau ... Passage de la Bourse.
MARDI ... il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre ... en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District ... la propriété suivante, ...
Un lot de terre situé au faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, dans l'îlot renfermé par les rues Ste Anne, Dumaine, Derbigny et Roman ... 72 pieds ... de face à la rue Ste Anne ... profondeur ... rue Derbigny ...
Les propriétés ... devront ... aux frais de l'acquéreur.
Les taxes pour l'année courante, 1867, ainsi que les timbres, seront aux frais de l'acquéreur.
Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public.
12 juil—2[illegible]—10 août

Vente pour compte d'un premier acquéreur.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, encoig. Passage de la Bourse et Bienville.
SAMEDI dix août 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Douane et Canal, à la folle enchère et pour le compte et risques de M. François Laurent qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication faite le ... 1867, de la propriété suivante :
Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot ... rues ... désigné par le No 5, mesurant 30 pieds de face à la rue St. Ferdinand, sur 100 pieds de profondeur entre la rue de la Levée et Morales. Ensemble avec les améliorations consistant en un magasin en briques à un étage, façade sur ... en ... bon état ... ouvrant sur la rue St. Ferdinand.
Cette propriété est sujette à un bail expirant le 1er février 1868, à raison de $25 par mois, avec privilège de renouvellement pour une année de plus à raison de $27 50 par mois.
Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de ... portant intérêt de 8 pour cent par an ... et ... hypothèque ... sur la propriété ...
Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats Unis.
3 juil—août 3 et 10.